



Récupération de l'eau de pluie

Principales règles techniques à respecter

pour répondre à l'intérêt croissant que connaît la récupération de l'eau de pluie, et la nécessité de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs dans l'utilisation d'une eau qui n'est pas potable.



Tout raccordement, qu'il soit temporaire ou permanent, du réseau d'eau de pluie avec le réseau d'eau potable est interdit.

Pour satisfaire aux besoins en eau lorsque le réservoir de stockage d'eau de pluie est vide, l'appoint en eau de pluie du système de distribution depuis le réseau de distribution d'eau potable est assuré par un **système de disconnexion par surverse totale** installé de manière permanente : écoulement libre avec alimentation située au minimum 2 cm au-dessus du plan d'eau.

A proximité immédiate de chaque point de soutirage d'eau de pluie doit être implantée une plaque de signalisation qui comporte la mention "eau non potable " avec un pictogramme explicite.



Les canalisations de distribution d'eau de pluie, à l'intérieur des bâtiments sont repérées de façon explicite par un pictogramme "eau non potable", à tous les points suivants : entrée et sortie de vannes et des appareils, aux passages de cloisons et de murs.



Les robinets d'eau de pluie doivent être **verrouillables** grâce à une clé amovible.

Il est recommandé d'avoir, à la cave, un schéma clair des installations de récupération d'eau de pluie et d'eau potable, de manière à éviter de faire un raccordement erroné entre ces deux réseaux en cas de réparations ou de transformations ultérieures, ce qui pourrait provoquer une pollution de l'eau potable.

L'utilisation d'appareils avec alimentation à l'eau de pluie et à l'eau potable est autorisée uniquement avec la certification de la SSIGE.

Conseils aux propriétaires pour l'entretien des installations

- Les équipements de récupération de l'eau de pluie doivent être entretenus régulièrement.
- Le propriétaire de l'installation vérifie au moins tous les 6 mois :
 - La propreté des équipements de récupération des eaux de pluie ;
 - L'existence de la signalisation des réseaux et des points de soutirage ;
 - Le bon fonctionnement du système de disconnexion.
- Il procède annuellement au nettoyage des filtres, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection de la cuve de stockage ainsi qu'à la manœuvre des vannes et robinets de soutirage.
- Il informe impérativement les occupants du bâtiment des modalités de fonctionnement des équipements



Commune de Paudex

énergie & environnement - espaces verts
ORPCi - police - SDIS - vignes - voirie



Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches
Società Svizzera dell'Industria del Gas e delle Acque
Swiss Gas and Water Industry Association

SVGW
SSIGE
SSIGA
SGWA



W3 1^{re} Edition 2013

RÈGLEMENT

Directive

pour installations d'eau potable

1.4.4 Raccordement pour d'autres usages

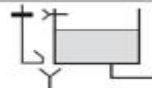
La réalimentation de réservoirs d'eau de pluie, par exemple, avec de l'eau potable doit se faire par une surverse de type AA, AB, AD ou un disconnecteur atmosphérique de type DC (voir également W3 C1 « Protection contre les retours d'eau dans les installations sanitaires »).

Norme produit	Surverse totale	Type de construction AA
SN EN 13076		
	Symbole	Symbole graphique

Norme produit	Surverse avec trop-plein non-circulaire (totale)	Type de construction AB
SN EN 13077		
	Symbole	Symbole graphique

• Exigences d'installation

- Tout robinet à flotteur ou autre dispositif régulant l'arrivée d'eau dans un récipient receveur doit être solidement et soigneusement fixé à ce récipient.
- Toute canalisation d'alimentation en eau reliée à ce robinet ou à un autre dispositif doit être fixée en position afin d'empêcher son déplacement ou sa déformation.
- Le dispositif ne doit pas être installé dans des emplacements inondables.

Norme produit	Surverse par injecteur	Type de construction AD
SN EN 13079		
	Symbole	Symbole graphique

• Exigences d'installation (SN EN 14453)

- $h > 150$ mm au-delà du niveau maximal du fluide en aval (eau non potable).
- Aucun dispositif de fermeture ne doit être installé après le DC.
- Le diamètre du dispositif doit correspondre aux dimensions du réseau raccordé.
- Le dispositif doit être aisément accessible.
- Il ne doit pas être installé dans des emplacements inondables.
- Il doit être installé dans un environnement aéré (atmosphère non polluée).
- Il doit être protégé contre le gel ou les températures extrêmes.

Norme produit	Rupteur à évent atmosphérique permanent	Type de construction DC
SN EN 14453		
	Symbole	Symbole graphique